

**Communiqué de presse**

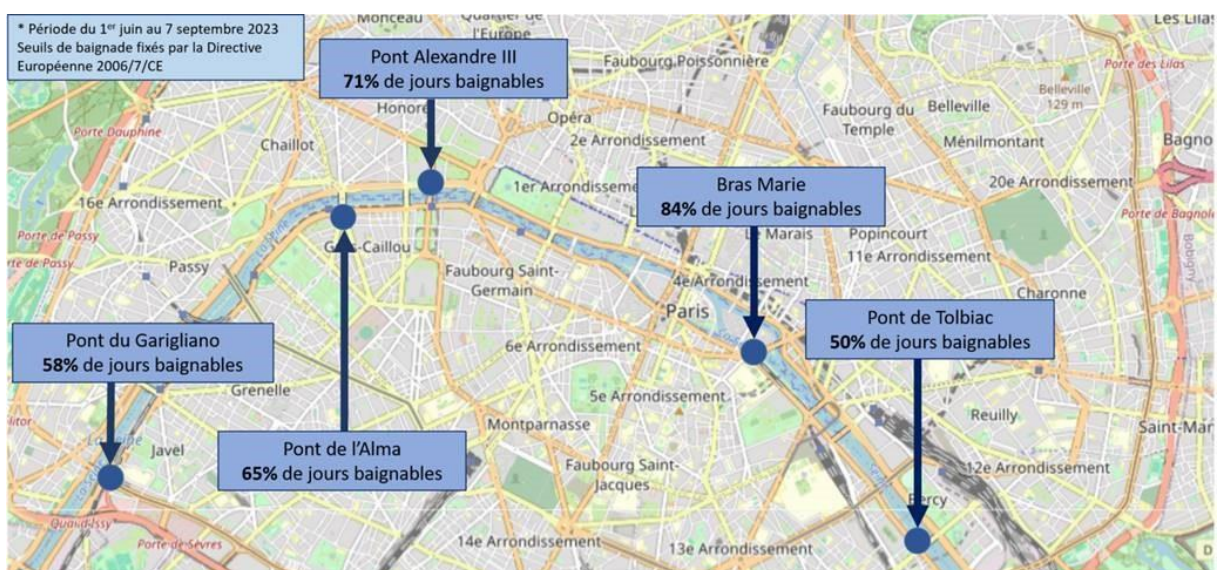
Lundi 11 décembre 2023

## Point sur la qualité de l'eau de la Seine dans la perspective des Jeux de 2024 et de la baignade en 2025

Ces vingt dernières années, les efforts successifs engagés pour améliorer l'état écologique de la Seine ont porté leurs fruits, ouvrant la voie à la possibilité de se baigner dans le fleuve. Avec le plan baignade déployé depuis 2015, la Ville de Paris et l'Etat ainsi que des collectivités franciliennes, ont investi plus de 1.4 milliard d'euros pour permettre la tenue, dans la Seine, des épreuves olympiques et paralympiques en eau libre des jeux de Paris en 2024 et, surtout, permettre en héritage l'ouverture de zones de baignade au grand public dès l'été 2025.

### La reconquête progressive de la qualité de l'eau du fleuve

À l'été 2023, la baignade dans la Seine était possible en moyenne 7 jours sur 10, avec des variations selon les sites analysés (84% au bras Marie, 71% au pont Alexandre III, 58% au Pont du Garigliano), au regard des seuils de qualité de l'eau en vigueur définis par la directive européenne sur les eaux de baignade et ce en dépit d'une météo dégradée pour cette période de l'année.



Graphique 1 : Pourcentage de la baignade au sens de la Directive baignade sur les différents points de mesure parisiens

*Cette carte présente le pourcentage de jours baignables à partir des prélèvements réalisés du 1er juin au 7 septembre 2023 en se référant aux seuils définis par la directive européenne (la qualité des baignades est établie à partir d'un examen statistique des résultats bactériologiques entérocoques intestinaux et Escherichia coli, qui doivent respectivement être inférieurs ou égaux à 300 UFC/100ml et 900 UFC/ 100ml). Cette période correspond aux périodes visées pour l'ouverture des sites de baignade pérennes. Les données incluent également les sites en amont et en aval du site de baignade olympique, proches des trois espaces de baignade pérennes qui ouvriront en 2025.*

Cette tendance à l'amélioration de la qualité de l'eau est le fruit d'efforts mis en œuvre depuis plusieurs années, tout d'abord après l'adoption de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines (1991) puis de la directive-cadre sur l'eau (2000), qui ont permis d'entreprendre de premiers travaux pour moderniser le réseau d'assainissement parisien depuis les années 1990. Les déversoirs d'orage ont ainsi été automatisés, équipés de vannes de régulation, avec un système de supervision à distance. Ces premières mesures ont permis une amélioration significative de la qualité écologique du fleuve par une réduction notable des déversements d'eaux usées dans le fleuve, en même temps que des efforts étaient portés sur la performance du traitement au niveau des stations d'épuration de l'agglomération.

Ces efforts ont permis d'améliorer l'état écologique du fleuve. Ainsi, on trouve désormais 34 espèces de poissons dans la Seine, contre seulement 14 en 1990.

En 2016, le plan « Qualité de l'Eau et Baignade » a été déployé par la Ville et l'Etat, aux côtés d'autres collectivités territoriales franciliennes, afin d'atteindre les niveaux requis pour autoriser la baignade.

- Quatre grandes priorités, à l'origine d'investissements spécifiques et de réalisations d'ouvrages, ont été définies : Amélioration des processus de traitement des stations d'épuration pour encore améliorer la qualité des eaux rejetées dans le milieu ;
- Résorption des mauvais branchements et mise en conformité des réseaux séparatifs ;
- Réduction des rejets d'eaux non traitées en Seine ;
- Raccordement des bateaux aux réseaux d'assainissement.

Les Jeux olympiques et paralympiques, attribués à Paris en 2024, ont permis de gagner près de dix ans sur le calendrier des travaux engagés pour l'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine, au point de viser dès à présent les niveaux requis par la directive baignade. Cette directive fixe notamment des objectifs très ambitieux de réduction des déversements d'eaux usées dans les rivières, permettant ainsi que la baignade soit aussi le marqueur du bon état écologique du milieu naturel

Les efforts se poursuivent avec l'échéance des épreuves de nage en eau libre, de triathlon et de para-triathlon lors des Jeux olympiques et paralympiques à l'été 2024. La poursuite du Plan baignade, et notamment la mise en service de grandes infrastructures de rétention des eaux en période de pluie, permettra de réduire l'impact négatif des pluies sur la qualité de l'eau de la Seine, et par là même d'augmenter le nombre de jours baignables. A Paris, le bassin d'Austerlitz permettra de stocker jusqu'à 50 000 m<sup>3</sup> d'eaux usées et pluviales lors des précipitations. De même, les péniches et établissements publics flottants du bief parisien auront l'obligation d'être raccordés au

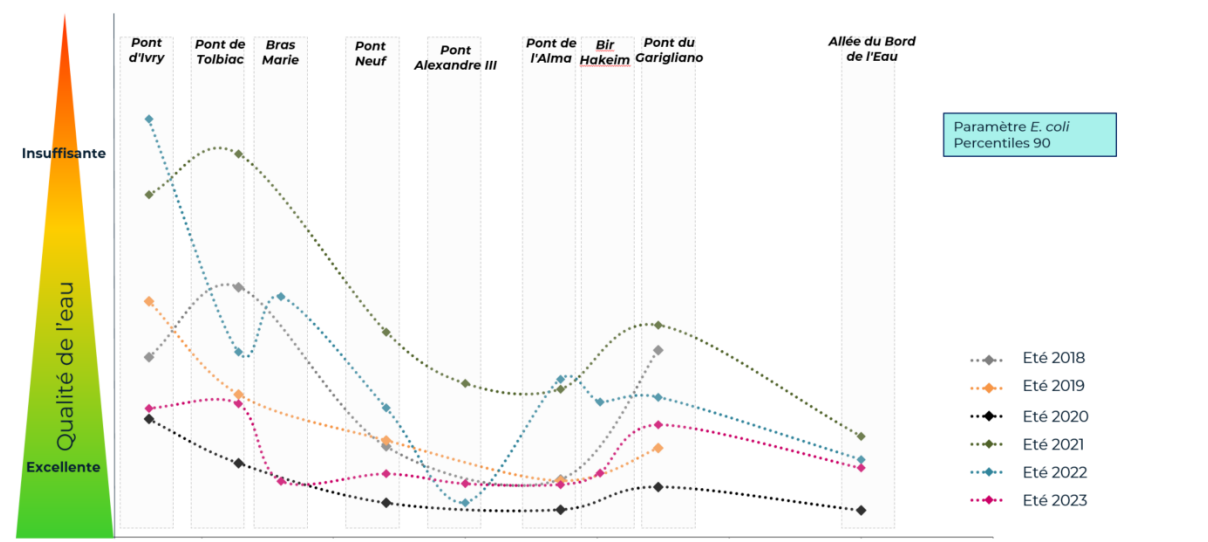
réseau d'assainissement parisien au plus tard au début de l'été 2024, réduisant d'autant les rejets d'eaux usées dans le fleuve.

### Un seuil de baignabilité de plus en plus souvent atteint

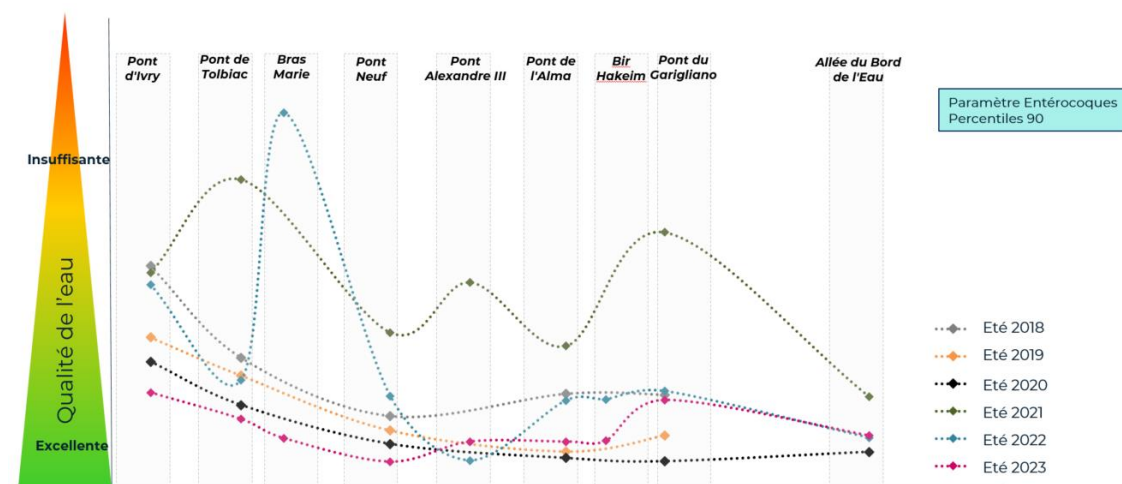
Année après année, la qualité de l'eau de la Seine s'améliore ainsi nettement. Depuis 2019, le seuil de « baignabilité » fixé par la directive est de plus en plus souvent atteint. Il ne faut pas en tirer la conséquence générale que la Seine sera baignable tous les jours. Seule la période estivale permet en effet d'y envisager la baignade, du fait des conditions météorologiques qui régulent favorablement les bactéries présentes dans le fleuve (durée et niveau d'ensoleillement dans un contexte de débit faible du fleuve).

Le fleuve reste en effet un milieu naturel, sensible, et très réactif aux conditions météorologiques, mais aussi aux incidents liés à l'assainissement.

Graph 2.1 : Suivi pluriannuel de la qualité de l'eau – paramètre *E. coli*



Graph 2.2 Suivi pluriannuel de la qualité de l'eau – paramètre Entérocoques



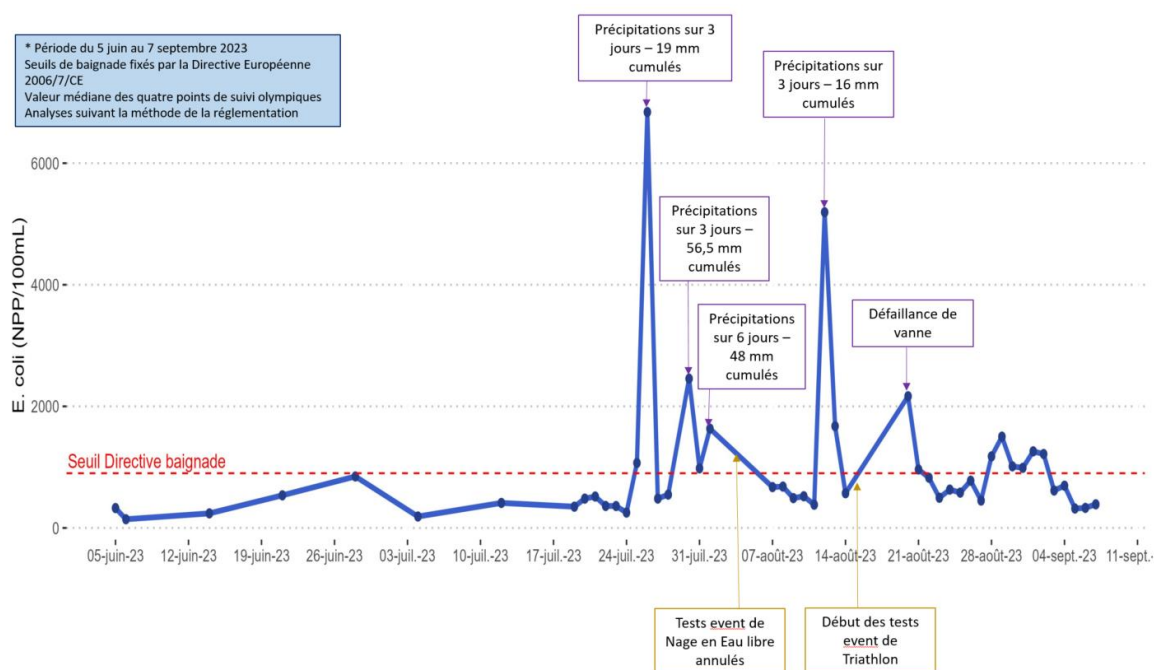
Les graphiques illustrent le suivi de la qualité de l'eau de la Seine de 2018 à 2023 pour chacune des deux familles de bactéries analysées selon les instructions de la directive européenne (*Escherichia Coli* et entérocoques). Les courbes reprennent le percentile 90

pour chaque point de suivi, c'est-à-dire la valeur en dessous de laquelle se trouvent 90% des mesures.

## Zoom sur les conditions de baignade lors de l'été 2023

En 2023, les résultats montrent que les seuils de baignabilité sont systématiquement atteints entre début juin et fin juillet. Les périodes de dégradation observées à partir de fin juillet et au mois d'août, qui provoquent à plusieurs reprises un dépassement des seuils, sont liées à des intempéries, et à un incident sur le réseau d'assainissement parisien, lié à la défaillance d'une vanne. Mais malgré cet été avec une météo exceptionnellement dégradée, la baignade dans la Seine était possible en moyenne 7 jours sur 10.

Graph 3: Suivi de la qualité de l'eau de la Seine à l'été 2023



Ce graphique reprend l'ensemble des résultats issus des prélèvements analysés par le laboratoire Eau de Paris réalisés du 1<sup>er</sup> juin au 8 septembre 2023. Ce sont des analyses dites « microplaques », réalisées entre 48 et 72 heures, selon une méthode normalisée indiquée par la réglementation européenne. Les résultats sont ceux de la médiane des quatre points de suivi du site olympique : Pont Alexandre III, Port des Invalides, Port du Gros Caillou et Pont de l'Alma.

Outre les travaux d'infrastructure et de raccordement visant à réduire les rejets d'eaux usées et de pluie dans le fleuve, l'analyse de la saison estivale 2023 a conduit les partenaires du Plan baignade à renforcer la surveillance des sources éventuelles de pollution du fleuve par temps sec. Ainsi, un plan de 48 actions visant à limiter tout risque d'incident lié à des rejets non maîtrisés en Seine a été défini par l'ensemble des partenaires du Plan baignade afin de :

- Renforcer la surveillance des réseaux d'assainissement à Paris et à l'amont ;
- Mettre sous surveillance accrue les sources potentielles de pollution ;
- Mettre en place un dispositif d'identification de tout rejet de pollution dans la Seine.

## **Épreuves olympiques et baignade en héritage : deux régimes distincts d'autorisation et de mesure de la qualité de l'eau**

Depuis 2010, la Ville étend son suivi de la qualité de l'eau avec la mise en place de points d'analyses de plus en plus nombreux. Depuis 2015, ce suivi est effectué avec Eau de Paris avec la mise en place de 8 nouveaux points de suivi, dont 6 pour le site olympique. En 2023, un an avant la tenue des Jeux, 14 points de prélèvements hebdomadaires, puis quotidiens ont été mis en place pour l'été, toujours en lien avec Eau de Paris.

### ***Ouvrir une baignade pérenne, quel régime d'autorisation ?***

La baignade en héritage des Jeux, ouverte dès 2025 au grand public, sera une baignade pérenne. L'avis de l'Agence Régionale de Santé sera rendu selon des critères propres aux baignades pérennes, comme elle le fait déjà pour celle du Bassin de la Villette. Ainsi, un « profil de baignade » sera défini avec l'ARS pour chacun des trois sites en héritage qui ouvriront à Paris (au Bras de Grenelle, au Bras Marie et quai de Bercy), sur la base des résultats des prélèvements de la ou des saisons précédentes.

Les 48 mesures de surveillance complémentaires ainsi que les travaux d'infrastructure et de raccordement visant à réduire les rejets d'eaux usées et de pluie dans le fleuve qui produiront leurs effets d'ici les Jeux permettront de qualifier ce profil et garantir l'atteinte du haut niveau d'exigence requis pour la baignabilité.

Enfin, dès lors que, dans ce cadre, l'ARS autorise l'ouverture de sites de baignade en milieu naturel pour une période déterminée, une surveillance quotidienne sera ensuite mise en place pour chacun des sites permettant d'assurer une gestion dite active. En effet, la promesse de la baignade en Seine ne signifie pas que la Seine sera baignable tous les jours : il arrivera, comme dans tout milieu naturel, qu'en cas d'épisode météorologique exceptionnel (très fortes pluies, tempêtes), la Seine ne soit ponctuellement pas baignable.

### ***Comment fonctionne une baignade événementielle : le régime des Jeux olympiques et paralympiques***

Dans le cadre des Jeux, comme dans toutes demandes d'épreuves sportives événementielles dans la Seine ou sur le territoire français s'il s'agit du domaine public fluvial, la baignade fait l'objet d'un cadre particulier d'organisation et de décision en vue de la tenue des épreuves en Seine. La demande des organisateurs est adressée en premier lieu à la Préfecture de la Région d'Île de France, qui a la compétence de la Seine à Paris, puisque celle-ci fait partie du domaine public fluvial. Si besoin, la préfecture saisit son agence régionale de santé afin de lui demander un avis. Sur la base de cet avis délivré par l'ARS en amont des jeux, il appartient ensuite aux fédérations sportives elles-mêmes (World Triathlon et World Aquatics) d'autoriser la tenue des épreuves en Seine au regard des analyses qui leur sont communiquées. Pour les Jeux de Paris, celles-ci seront réalisées par Eau de Paris avec un protocole dédié permettant de disposer de résultats en 24h et des seuils de baignabilité adaptés à la pratique sportive conformément aux exigences fixées par les fédérations. Ces décisions sont prises le jour même des épreuves en mobilisant, à partir des derniers résultats connus et d'une série de paramètres complémentaires (conditions météorologiques, inspection visuelle du

milieu naturel ...), les experts médicaux des fédérations, les experts météorologiques et les autorités administratives compétentes.

**Contact presse** : Service de presse / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01 42 76 49 61